

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CILAO

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU LUNDI 2 FEVRIER 2026

Délibération N.1 – Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du mercredi 29 octobre 2025

Que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 26 janvier 2026 et que le nombre des membres en exercice est de 09 sur 09.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été notifié aux CCAS

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 05

Nombre d'absents : 04

Dont nombre d'absents représentés par procuration : 01

Le Conseil d'Administration du CCAS de CILAO s'est réuni en séance le lundi 2 février 2026 sous la Présidence de Monsieur Jacques TECHER, Président du CCAS, sur la convocation adressée en date du 26 janvier 2026.

Etaient présents:

Monsieur Jacques TECHER - Maire / Président

Monsieur Laurent BOYER – membre élu

Madame Marie- Noéline Gilberte DUBARD – membre nommée

Madame Marie Joëlle CARRON – membre nommée

Monsieur Jean Claude POUDROUX - membre nommé

Etait absent excusé et représenté :

Monsieur Patrick DRULA – membre élu - *Procuration donnée à Monsieur BOYER Laurent*

Etaient absentes :

Madame Elizabeth ROCHEFEUILLE – membre élue

Madame Alexandra PAYET – membre élue

Madame Renée Claude GONTHIER – membre nommée

La Présidence de séance est assurée par :
Monsieur Jacques TECHER, Président du CCAS.
Le secrétariat de séance est assuré par :
Madame Claudine TURPIN – Responsable CCAS

Le Président ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint. Ainsi il décide d'ouvrir la séance et invite les membres du Conseil d'Administration à bien vouloir en délibérer.

**AFFAIRE N.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 29 OCTOBRE 2025**

Le Président soumet aux membres du Conseil pour lecture et approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le mercredi 29 octobre 2025.

Délibéré :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Procès-verbal du Conseil d'Administration du mercredi 29 octobre 2025.

La délibération se décline ainsi :

1^{ère} délibération : Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du mercredi 29 octobre 2025	contre	abstention	pour	observations
	00	04	06	Dont 1 procuration

Cette affaire est adoptée à l'unanimité.



CILAOS, le 3 février 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS
Monsieur Jacques TECHER



Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS
Monsieur Laurent BOYER